

**PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE
COMMISSION PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL**

**Compte-rendu de la réunion du mardi 13/05/2025
à la maison du Parc à ORRY-LA-VILLE, à 18h30**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la commission du 12 septembre 2024 ;
- Présentation des projets de réhabilitation du petit patrimoine rural 2026 ;
- Questions diverses

Etaient présents :

Anne LEFEBVRE	Présidente de la Commission, Maire d'Avilly-Saint-Léonard (60)
Miléna CRESPO	Cheffe de projet Pays d'Art et d'Histoire Senlis à Ermenonville (60)
Hervé DEHEZ	Val d'Oise Environnement, Chaumontel (95)
Patrice HEURTAUT	Délégué Fondation du patrimoine Val d'Oise
Marion KALT	Directrice du service patrimoine, Creil (60)
Aude MISSENARD	Conseillère municipale de Viarmes (95)
Jean-Claude RIVES	Association La Sylve, Coye-la-Forêt (60)
François ROUZE	Association Armorial, Montépilloy (60)
Béatrice VRILLON-DARCY	Présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pontpoint (60)
Nelly WILLOT	Déléguée Fondation du patrimoine (Senlis)
Philippe MEURANT	Architecte du Parc naturel régional Oise – Pays de France
François-Xavier BRIDOUX	Chargé de mission Patrimoine historique et culturel au P.N.R. Oise – Pays de France

Etait excusée

Géraldine BYCZINSKI	Conseillère municipale de Plailly (60)
---------------------	--

La Présidente de la Commission, Madame LEFEBVRE, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

I. Approbation du compte-rendu de la Commission du 12/09/2024

Le compte-rendu de la précédente Commission est approuvé sans observation.

II. Présentation des projets de réhabilitation du petit patrimoine rural 2026

La thématique du programme d'action 2026 est « pigeonniers, tours et tourelles ».

M MEURANT rappelle dans une diapositive qu'il décrit les critères et obligations permettant aux projets d'être retenus :

1. les travaux ne doivent pas se limiter à un simple nettoyage ou entretien, ils doivent être réalisés dans les règles de l'art, avec des méthodes et des matériaux traditionnels,
2. un rendez-vous sur site doit être organisé au préalable de tout dépôt de dossier afin de s'assurer de l'éligibilité de la candidature et que l'architecte du Parc détaille les interventions nécessaires à la réhabilitation de l'ouvrage,
3. le projet ne doit pas concerner d'ouvrage protégé au titre des Monuments Historiques,
4. il doit parfaitement et entièrement être visible depuis l'espace public, sans aucune restriction.

Les devis présentés dans les dossiers de candidature doivent respecter les prescriptions faites lors de la visite préalable du site.

Les candidatures hors thème peuvent être acceptées, si une intervention de réhabilitation apparaît nécessaire et urgente, structurellement, patrimoniallement, administrativement ou historiquement.

Mme LEFEBVRE évoque une demande qui lui a été faite concernant la ferme de la Ménagerie à Vineuil-St-Firmin, mais il est rappelé que ce bâtiment est classé « Monument historique », et ne peut donc être retenu (voir supra).

Toutes les demandes d'aides sont présentées une 1^e fois, et seront ensuite revues en fin de Commission pour validation.

M MEURANT présente le 1^e dossier, qui est une **tour à COURTEUIL**, hameau de St-Nicolas d'Acy. Cette petite tour carrée, directement dans le thème annuel, est probablement un ancien pigeonier. Les 3 faces côté jardin ont déjà été restaurées. Les propriétaires souhaitent restaurer la dernière, côté rue, et une reprise de quelques tuiles.

Etat du dossier :

- Visite sur place, descriptif de travaux envoyé.
- Remarques : devis reçu conforme, sans plus.
- Proposition du PNR : candidature dans le thème, dossier à valider.

Coût des travaux : 5 061 € TTC, 4 601 € HT.

M MEURANT présente ensuite un **monument aux morts à MAREIL-EN-FRANCE**, présentant des désordres mineurs.

- Pas de visite sur place, pas de descriptif de travaux envoyé.
- Remarques : candidature hors thème, non-respect de la visite préalable, devis reçu succinct ne permettant pas d'appréhender les interventions prévues (pas de quantités de matériaux notamment)
- Proposition du PNR : dossier ne pouvant être instruit en l'état.

Coût des travaux : 4 885 € TTC (Artisan non soumis à la TVA)

M MEURANT présente plusieurs vues du **lavoir St Gervais à PONTPOINT**. Une 1^e tranche a été réalisée et finalisée cette année. Il s'agit maintenant de réaliser une 2^e et dernière tranche ; notamment de restauration de la couverture.

- Visite sur place. Prescriptions de travaux données en rdv de chantier.
- Remarques : devis reçu conforme ; candidature hors thème mais il s'agit d'une 2^{ème} tranche de travaux (1^{ère} tranche de travaux en cours / PA 2023).
- Proposition du PNR : dossier à valider.

Coût des travaux : 30 970 TTC, 25 809 € HT.

Il est ensuite présenté un projet de restauration de **puits à RARAY**, chez un propriétaire dont le PNR a déjà financé la restauration du portail d'entrée il y a quelques années. Une porte, qui n'existait plus, a été rajoutée par le propriétaire sans l'aide du PNR. Le puits est à l'intérieur de la cour et n'est pas visible lorsque la porte est fermée.

- Visite sur place, dossier établi par un architecte
- Dossier très complet, candidature hors thème, non visible depuis l'espace public mais engagement écrit du propriétaire d'ouvrir le portail 50 jours / an (dont 25 j d'avril à septembre inclus)
- Proposition du PNR : ne répond pas au critère de visibilité totale depuis la rue

Coût des travaux : 23 788 € TTC (hors pavage 9m² / 8 079 € TTC), dont 15 379 € TTC en maçonnerie & 8 409 € TTC en ferronnerie 26 557 € HT

M HEURTAUT ajoute que le propriétaire a demandé une autre restauration dans sa cour, mais qui n'a pas pu être validée par la Fondation du patrimoine pour les mêmes raisons de non visibilité depuis l'espace public.

M MEURANT poursuit avec le projet de la restauration d'un **mur patrimonial et de piles de portail à SENLIS**.

- Visite sur place ; prescriptions de travaux données lors de la visite en 2023,
- Devis reçus conformes, candidature hors thème (dossier présenté au programme 2024 et ajourné),
- Propositions du PNR : dossier ne démontrant pas de caractère d'urgence (hormis un ventre de 5 m² environ rue St-Yves-à-l'argent) .

Coût des travaux : 32 635 € TTC (13 785 € coté portail et 18 850 € rue St-Yves), 29 667 € HT

Il présente ensuite un projet de restauration d'un long et très **haut mur à VILLENEUVE-SUR-VERBERIE**.

- Visite sur place, prescriptions de travaux données lors de la visite,
- Candidature hors thème, grand enjeu de biodiversité concernant des oiseaux nichant dans des dizaines de cavités identifiées (moineau domestique, espèce protégée),
- Devis très succinct, avec nettoyage haute pression et non hydrogommage, pas de détail sur la prise en compte des nidifications...
- Propositions du PNR : modifier le devis et les prestations en fonction des recommandations et remarques ; prendre en compte dans les interventions, la présence d'une espèce protégée.

Coût des travaux : 9 710 € TTC, 8 828 € HT

M BRIDOUX présente ensuite le projet de l'association des poteaux des Trois forêts (APTF), qui ressollicite pour la 3^e année consécutive le PNR pour la restauration de **plusieurs poteaux en forêt**. Le financement permet de renouveler environ 3 poteaux par an, ainsi que tous les accessoires nécessaires. L'association remet également plusieurs poteaux disparus depuis fort longtemps pour diverses raisons (notamment le poteau du Dindon en forêt d'Halatte).

Propositions du PNR : (idem que pour le PA 2025) ; respecter impérativement le caractère patrimonial et historique des poteaux remplacés (type, proportions, matériaux...). M MEURANT ajoute en effet qu'il y avait autrefois 2 types de poteaux (carré ou octogonal), et qu'il faut respecter cet aspect lors des renouvellements.

DEMANDE NON ABOUTIES

SENLIS, portail de la maison vicariale. Visite sur place, avec l'entreprise. Le projet semble avoir été reporté.

RARAY, stèles.

PRECY-SUR-OISE, pigeonnier. Visite sur place, tour qui commence à pencher légèrement, terrain humide, visite d'une entreprise sur site, différents échanges, mais pas de suite à ce jour.

FONTAINE-CHAALIS, pigeonnier de la ferme du château. Imposante tour. Visite sur place, visite avec une entreprise à programmer. Dossier ajourné.

NOINTEL, presse à pommes. Visite sur site en 2024, descriptif transmis, devis d'entreprise en cours.

SENLIS, lavoir de Villemétrie.

SANS SUITE : portail à **RULLY**, pigeonnier à **BARBERY**

Une visite de terrain est proposée le jeudi 26 juin prochain, permettant de valider une fois pour toute les dossiers pour le programme d'action 2026, qui sera déposé à la Rentrée.

M MEURANT rappelle qu'il y a entre 80 et 100 000 € d'aides attribuables suivant les années.

Chaque projet est repris un à un.

- la tour de **COURTEUIL** est acceptée.
- Le monument aux morts de **MAREIL-EN-FRANCE** est ajourné.
- Le lavoir St-Gervais de **PONTPOINT** est accepté. Le poteau électrique va être étêté.
- Le puits de **RARAY** est annulé. Il va être proposé au propriétaire de créer une petite grille de courtoisie dans la porte en bois pour pouvoir le voir en permanence.

- Le mur de **SENLIS** est discuté. Mme MISSENARD demande si l'on ne peut restaurer que la partie ventrue. Il lui est répondu que oui. Mme WILLOT soutient que la maison a été refaite, et que cela ferait une unité si tout le mur était refait. M MEURANT suggère de confirmer sur place lors de la visite de terrain. Mme WILLOT ajoute que les travaux doivent être fait pendant la période estivale, car cette rue est l'accès au lycée St-Vincent. M HEURTAUT ajoute que le propriétaire peut obtenir une défiscalisation si l'ABF a validé le projet, ce qui est le cas. Pour finir, Mme LEFEBVRE propose de valider la restauration de la partie ventrue, et que la commission confirmera ou non sur place. M HEURTAUT regrette que le mur ne soit fait qu'en partie, tout comme Mme WILLOT.
- Le mur de **VILLENEUVE-SUR-VERBERIE** est accepté, sous conditions. Interrogé sur le sujet, le Parc peut imposer les techniques de nettoyage et de restauration en contrepartie du financement. Notamment pour la préservation des nichoirs des moineaux. C'est un long mur. Les joints seront refaits à la chaux. M ROUZE s'interroge sur l'absence de barbacane.
- Les poteaux sont acceptés. Quelqu'un pose la question de la différence de types de poteaux, et de leur cout. Un point est fait sur le renouvellement des poteaux carrés. Il a été demandé à l'APTF de les remettre « carrés » aux emplacements historiques (40 emplacements historiques).

III. Questions diverses

Mme MISSENARD indique que la mairie de Viarmes compte récupérer des concessions funéraires dans le cimetière. Elle demande si la commune l'a signalé au PNR. Il lui est répondu que non, mais qu'il reste à disposition pour étudier le dossier.

M MEURANT ajoute une information concernant la serre de la Chapelle-en-Serval. Il rappelle qu'il avait prescrit des joints à l'huile de lin (au lieu du silicone qui était prévu initialement par l'entreprise). Mais les pies mangent les joints au fur et à mesure de leur pose. Un complément de protection a été nécessaire, avec un surcout significatif. La commune a sollicité le PNR pour financer le complément, dû aux joints exigés par le PNR. Le Parc ne peut financer ce complément actuellement. Eventuellement, un reliquat de financement pourrait être débloqué lors de prochaines commissions.

Aucune autre question n'étant posée, Madame LEFEBVRE remercie les participants de leur présence et clôt la séance.